

Montréal, le 10 Juin 2019

Mme Chantal Rouleau

3715, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Bureau 101
Montréal (Québec) H1B 5V4

Objet : Écarts salariaux – Loi sur l'équité salariale

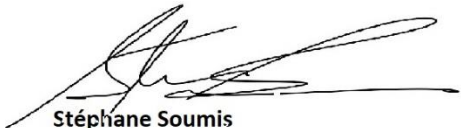
Madame la Députée,

La *Loi sur l'équité salariale* a pour objectif de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine. Une fois l'équité atteinte, la Loi prévoit que l'employeur, en l'occurrence le Conseil du trésor, en assure le maintien.

Or, diverses plaintes ont été déposées par la Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ) et ses syndicats affiliés au cours de l'année 2011, et ce, afin de contester la conformité de l'évaluation du maintien réalisée par le Conseil du trésor au 31 décembre 2010. À partir de ce moment, l'ancien gouvernement a laissé traîner les choses en refusant de corriger la situation, compromettant ainsi le droit à une évaluation juste et équitable lors de l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour l'ensemble de ces travailleuses.

Malheureusement, nous constatons que depuis l'élection de votre gouvernement, ces iniquités salariales à l'endroit de ces femmes persistent toujours. Nous déplorons le manque d'empressement et de volonté de votre gouvernement de mettre un terme à cette discrimination qui dure depuis plus de dix ans, et d'en corriger rétroactivement ces effets. Cette situation déraisonnable et abusive a assez duré!

L'équité salariale est un droit fondamental qui ne peut être négocié. Nous vous demandons votre appui pour rappeler au Conseil du trésor ses devoirs envers nos membres victimes de discrimination.



Stéphanie Soumis

président

750, 16^e avenue, Bureau 8
Pointe-aux-Trembles, Qc, H1B 3M7
Tel : 514 642-5899
Fax: 514 642-6035
d88.ssepi@lacsq.org

